

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20

Date de révision: 01.11.2023 Code du produit: 20260 Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ROWE Mineralölwerk GmbH

Rue: Langgewann 101 Lieu: D-67547 Worms

Téléphone: +49 (0)6241 5906-0 Téléfax: +49 (0)6241 5906-999

E-mail: info@rowe-oil.com
Interlocuteur: Product Compliance
E-mail: sdb@rowe-oil.com
Internet: www.rowe-oil.com

Service responsable: Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions

locales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(diméthyl-1,3 butyl et isopropyl), sels de zinc.

Propriétés perturbant le système endocrinien: dodécylphénol, ramifié.

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20

Date de révision: 01.11.2023 Code du produit: 20260 Page 2 de 15

Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règleme			
64742-54-7	Distillats paraffiniques lo	60 - < 100 %		
	265-157-1	649-467-00-8	01-2119484627-25	
	Asp. Tox. 1; H304		·	
	huile minérale (CAS 647	742-54-7, 64742-55-8, 64742-56-9,	64742-65-0)	5 - < 15 %
	Asp. Tox. 1; H304			
	Polymère de styrène-1,	3-butadiène, hydrogéné		1 - < 2,5 %
	Aquatic Chronic 4; H413	3		
	Phosphate de phéate d'	alkyle ramifié de calcium (surbasiqu	ie)	1 - < 2,5 %
	Aquatic Chronic 4; H413			
84605-29-8	acide phosphorodithioïq	0,1 - < 0,3 %		
	283-392-8		01-2119493626-26	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1	, Aquatic Chronic 2; H315 H318 H4	11	
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol	0,1 - < 0,3 %		
	204-884-0		01-2119490822-33	
	Skin Irrit. 2, Aquatic Acu	ite 1, Aquatic Chronic 1; H315 H400) H410	
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié			< 0,1 %
	310-154-3	604-092-00-9	01-2119513207-49	
	Repr. 1B, Skin Corr. 1C H400 H410	, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aqua	atic Chronic 1; H360F H314 H318	
108-31-6	anhydride maléique	< 0,1 %		
	203-571-6	607-096-00-9	01-2119472428-31	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1A, STOT RE 1; H302 H314 H318 H334 H317 H372 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité				
	Limites de cond	centrations spécifiques, facteurs M et ETA					
64742-54-7	265-157-1	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée	60 - < 100 %				
	dermique: DL5	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg					
84605-29-8	283-392-8	acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(diméthyl-1,3 butyl et isopropyl), sels de zinc	0,1 - < 0,3 %				
		io = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4468 mg/kg					
128-39-2	204-884-0	2,6-di-tert-butylphénol	0,1 - < 0,3 %				
	par voie orale: Aquatic Chronic	DL50 = > 5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 c 1; H410: M=1					
121158-58-5	310-154-3	dodécylphénol, ramifié	< 0,1 %				
	M=10	0 = ca. 15000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2100 mg/kg Aquatic Acute 1; H400:					
108-31-6	203-571-6	anhydride maléigue	< 0,1 %				
		60 = 2620 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1090 mg/kg	0,170				



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20

Date de révision: 01.11.2023 Code du produit: 20260 Page 3 de 15

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20

Date de révision: 01.11.2023 Code du produit: 20260 Page 4 de 15

l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
108-31-6	Anhydride maléique	-	1		VLE (15 min)	



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20

Date de révision: 01.11.2023 Code du produit: 20260 Page 5 de 15

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS Désignation			
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-54-7 Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités;	huile de base - non spécifi	ée	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	5,58 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,73 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,19 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
84605-29-8 acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bi	is(diméthyl-1,3 butyl et isop	oropyl), sels de zinc	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8,31 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	12,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,11 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	6,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,24 mg/kg p.c./jour
128-39-2 2,6-di-tert-butylphénol			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	70,61 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	11,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	20,9 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	6,75 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	6,75 mg/kg p.c./jour
121158-58-5 dodécylphénol, ramifié			
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	44,18 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	166 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,79 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	13,26 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,075 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,075 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	1,26 mg/kg p.c./jour
108-31-6 anhydride maléique			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,081 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	0,2 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,081 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	0,2 mg/m³



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20

Date de révision: 01.11.2023 Code du produit: 20260 Page 6 de 15

Valeurs de référence PNEC

N° CAS Désignation	
Milieu environnemental	Valeur
64742-54-7 Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - no	on spécifiée
Intoxication secondaire	9,33 mg/kg
84605-29-8 acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(diméthyl-1,3 but	tyl et isopropyl), sels de zinc
Eau douce	0,004 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,045 mg/l
Eau de mer	0,0046 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,022 mg/kg
Sédiment marin	0,002 mg/kg
Intoxication secondaire	10,67 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol	0,002 mg/kg
128-39-2 2,6-di-tert-butylphénol	
Eau douce	0,001 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,004 mg/l
Eau de mer	0 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,317 mg/kg
Sédiment marin	0,032 mg/kg
Intoxication secondaire	60 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol	0,697 mg/kg
121158-58-5 dodécylphénol, ramifié	
Eau douce	0,000074 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,00037 mg/l
Eau de mer	0,000007 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,226 mg/kg
Sédiment marin	0,027 mg/kg
Intoxication secondaire	4 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol	0,118 mg/kg
108-31-6 anhydride maléique	
Eau douce	0,038 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,379 mg/l
Eau de mer	0,004 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,296 mg/kg
Sédiment marin	0,03 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	44,6 mg/l
Sol	0,037 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20

Date de révision: 01.11.2023 Code du produit: 20260 Page 7 de 15

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: marron clair
Odeur: caractéristique

Point de fusion/point de congélation: non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Difficilement combustible. Inflammabilité: Limite inférieure d'explosivité: non déterminé Limite supérieure d'explosivité: non déterminé > 185 °C Point d'éclair: Température d'auto-inflammation: non déterminé Température de décomposition: non déterminé pH-Valeur: non déterminé Viscosité cinématique: $\sim 9.0 \text{ mm}^2/\text{s}$

(à 100 °C)

Hydrosolubilité:

La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:non déterminéPression de vapeur:non déterminéDensité (à 15 °C):~ 0,847 g/cm³Densité de vapeur relative:non déterminéCaractéristiques des particules:négligeable

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Point d'écoulement: ~ -48 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20

Date de révision: 01.11.2023 Code du produit: 20260 Page 8 de 15

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
64742-54-7	Distillats paraffiniques lou	rds (pétrole),	hydrotraité	s; huile de base - non spé	cifiée	
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	REACh Dossier	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	REACh Dossier	OCDE 402
84605-29-8	acide phosphorodithioïqu	e, mélange d'	esters O,O-	- -bis(diméthyl-1,3 butyl et is	sopropyl), sels de zinc	
	orale	DL50 mg/kg	4468	Rat	Study report (1985)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	Study report (1980)	OECD Guideline 402
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1991)	OECD Guideline 401
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié					
	orale	DL50 mg/kg	2100	Rat	Publication (1978)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	ca. 15000	Lapin	Study report (1968)	OECD Guideline 402
108-31-6	anhydride maléique					
	orale	DL50 mg/kg	1090	Rat	SIDS Initial Assessment Report for SIAM	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	2620	Lapin	Toxicol. Appl. Pharmacol. 42, 417-424 (1	The method used for skin absorption toxi

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20

Date de révision: 01.11.2023 Code du produit: 20260 Page 9 de 15

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: dodécylphénol, ramifié.

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20

Date de révision: 01.11.2023 Code du produit: 20260 Page 10 de 15

Nº CAS	Substance								
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode		
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée								
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 100	96 h	Tête de boule	REACh Dossier	OCDE 203		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACh Dossier	OCDE 201		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACh Dossier	OCDE 202		
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>= 1000	14 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	REACh Dossier	QSAR		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	> 10	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACh Dossier	OCDE 211		
84605-29-8	acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(diméthyl-1,3 butyl et isopropyl), sels de zinc								
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50	4,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Study report (2005)	OECD Guideline 203		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,4 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (2010)	OECD Guideline 211		
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol								
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,45	48 h	Daphnia magna	REACh Registration Dossier			
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,035	21 d	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 211		
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié								
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,037	48 h	Daphnia magna	Study report (2005)	OECD Guideline 202		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,004	21 d	Daphnia magna	Study report (2005)	OECD Guideline 211		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 1000	3 h	activated sludge of a predominantly industrial sew	Study report (2004)	OECD Guideline 209		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de bas	e - non spécifiée		
	OCDE 301B	21 %	28	REACh Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)).	· ·	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20

Date de révision: 01.11.2023 Code du produit: 20260 Page 11 de 15

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
	Phosphate de phéate d'alkyle ramifié de calcium (surbasique)	11,08
84605-29-8	acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(diméthyl-1,3 butyl et isopropyl), sels de zinc	0,56
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol	4,5
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié	7,14
108-31-6	anhydride maléique	-2,61

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
	Phosphate de phéate d'alkyle ramifié de calcium (surbasique)	2,2		
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol	135 - 360	Cyprinus carpio	Publication (1992)
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié	289	Oncorhynchus mykiss	Study report (2006)

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(diméthyl-1,3 butyl et isopropyl), sels de zinc.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: dodécylphénol, ramifié.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES

> FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale;

déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES

> FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale;

déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20

Page 12 de 15 Date de révision: 01.11.2023 Code du produit: 20260

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.1. Numéro ONU ou numéro

transport. d'identification:

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport. transport:

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.2. Désignation officielle de

transport. transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport. transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.4. Groupe d'emballage:

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.4. Groupe d'emballage:

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGERFUX POUR Non

I 'FNVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):

dodécylphénol, ramifié



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20

Date de révision: 01.11.2023 Code du produit: 20260 Page 13 de 15

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 3, Inscription 30, Inscription 75

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20

Date de révision: 01.11.2023 Code du produit: 20260 Page 14 de 15

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë Asp. Tox: Danger par aspiration Skin Corr: Corrosion cutanée Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire Skin Sens: Sensibilisation cutanée Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50% LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et

évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNT RSV SAE 0W-20					
Date de révision: 01.11.2023	Code du produit: 20260	Page 15 de 15			
H315	Provoque une irritation cutanée.				
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.				
H318	Provoque de graves lésions des yeux.				
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.				
H360F	Peut nuire à la fertilité.				
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.				
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.				
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.				
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.				
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.				
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.				
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.				
EUH208	Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.				
Information suppléments	airo				

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)